

## **A TOUS LES CLUBS**

A l'attention des Président(e)s  
A l'attention des Enseignant(e)s

DOCUMENT RECTO/VERSO

# **INFORMATIONS LIGUE – CLUBS SAISON 2009/2010**

## **BUREAUX DE LIGUE**

71-81 Rue Revel  
83000 TOULON  
Tel : 04.94.23.36.39 ou 09.75.30.48.62  
Fax : 04.94.23.33.16  
Mail : [cotedazurkarate@orange.fr](mailto:cotedazurkarate@orange.fr)  
ou [karinapuveland@wanadoo.fr](mailto:karinapuveland@wanadoo.fr)

Un bureau pour l'ETR est à mis à disposition à Sainte-Maxime :  
Maison des Associations  
4 Route Jean Corona - 83120 SAINTE MAXIME

## **COTISATION 2009/2010**

La fiche signalétique du club (voir site) est à remplir (signature et tampon) et également à retourner à la Ligue accompagnée de la cotisation annuelle de la ligue de 110 €.

La cotisation fédérale est de 100 € pour les clubs d'Arts Martiaux Vietnamiens, Krav Maga et Arts Martiaux du Sud Est Asiatique.

## **SITE WEB COTE D'AZUR KARATE**

Vous pouvez vous connecter sur le site de la Ligue Côte d'Azur de Karaté (fiche signalétique club, tarifs, renseignements, documents, résultats des compétitions, calendriers, responsables, catégories de poids, autorisation parentale, commissions de ligue, etc... :

[www.ffkarate.fr/cotedazur](http://www.ffkarate.fr/cotedazur)

## **ADRESSE MAIL CLUB**

Il est recommandé d'avoir une adresse e-mail. Les informations sont transmises en priorité par courrier électronique (rapidité, fiabilité, coût). Merci de bien vouloir communiquer votre adresse mail au secrétariat de Ligue.

## **DOSSIER D'AFFILIATION**

Le dossier de création ne doit pas être envoyé à la Fédération mais à la Ligue avec tous les justificatifs pour validation par le Président de Ligue avant envoi pour l'homologation à la FFKDA.

## **MODIFICATIONS**

Pour toute modification du siège social du club, de Président ou de titre de club, vous devez envoyer à la Fédération et à la Ligue, une copie du récépissé de déclaration à la Préfecture ainsi que le procès-verbal de l'assemblée.

## **LICENCES**

Rappel, article 7 des statuts de la FFKDA :

« La licence est obligatoire pour l'ensemble des membres des associations affiliées. A défaut, la Fédération peut appliquer à l'encontre de l'association l'une des sanctions prévues par le règlement disciplinaire... L'association est tenue d'informer les personnes désirant être membre que leur adhésion entraînera la prise d'une licence FFKDA »

Afin de participer aux assemblées générales, les instances (Président, Trésorier et Secrétaire) doivent impérativement posséder la licence F.F.Karaté.

## CORRESPONDANCE

Pour toute correspondance, merci de bien préciser votre numéro d'affiliation et le nom du club.

## PASSEPORT SPORTIF

Pour toute commande de passeport sportif, adresser au secrétariat de ligue :

- La demande de passeport sportif (adulte ou enfants) dûment remplie *(sur le site de la Ligue)*
- 1 Chèque de 20 € (passeport adulte) à l'ordre de la Ligue Côte d'Azur de Karaté ou de 12 € (passeport enfant).
- 1 Enveloppe à l'adresse du demandeur affranchie à 0.90 € (pour 1 passeport)

Voir la grille des tarifs d'affranchissement des passeports sur le site, rubrique téléchargement, infos administratives.

En cas de perte du ou des passeports, le renouvellement est à la charge du licencié ou du club.

Avec votre licence fédérale, vous recevrez un ensemble d'autocollants à positionner sur les passeports.

## AUTORISATION PARENTALE

L'autorisation parentale sera à remplir pour toute la saison sportive, sur un document individuel ou sur le passeport.

## CALENDRIER LIGUE

Calendrier provisoire à consulter sur le site de la Ligue.

# COMPETITIONS

## LOGICIEL INFORMATIQUE FEDERAL

**Les compétitions seront enregistrées avec le logiciel informatique fédéral :**

- **Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard le jour de la date limite de réception du dossier d'inscription indiquée sur le programme et le dossier d'inscription. Tout compétiteur non licencié à cette date, ne pourra prétendre à participer à la compétition même si sa demande arrive entre la date limite d'inscription et la date de la compétition. Tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.**
- **Le tirage au sort est fait par le logiciel Informatique.**
- **Le passeport sportif est obligatoire.**

## INSCRIPTIONS PASSAGE DE GRADE 1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> DAN

*Le nouveau règlement de passages de grades impose de nombreuses contraintes d'organisation dans le but d'offrir aux candidats des passages de grades de qualité notamment la mise en place de session d'examen avec un maximum de 30 candidats par examen.*

*Les inscriptions doivent être adressées par courrier uniquement, avec l'ensemble des pièces demandées dans le dossier de candidature un mois avant la date du passage de grades, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :*

*Monsieur le Président de la LIGUE COTE D'AZUR  
71-81 Rue Revel - 83000 TOULON  
Téléphone : 04 94 23 36 39 - 09.75.30.48.62*

*Après avis de la CSDGE, en cas de réinscription pour un examen de passage de grades lors de la même saison sportive de septembre à juin, le candidat ne devra fournir que la fiche d'inscription et la copie de la page dan où les UV obtenues sont mentionnées accompagnées du règlement de son passage.*

*Ces éléments d'inscription doivent parvenir toutefois dans le délai d'un mois avant le nouveau passage. Une convocation individuelle sera envoyée avec le programme et les horaires grâce à l'enveloppe fournie dans le dossier.  
Merci pour votre participation à l'organisation de passages de grades de qualité.*

*Le dossier comprend les pièces suivantes ; ce dossier permet de vérifier au préalable la conformité de la demande d'inscription.*

*La feuille d'inscription individuelle 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> dan correctement remplie et signée ; cette feuille est disponible sur le site de la Ligue.*

- Les photocopies du passeport sportif en cours de validité (vérifier la date de validité de 8 ans) :
  - ✓ Photocopie de la page identité du candidat(e)
  - ✓ photocopie de la page d'authentification des grades du passeport sportif fédéral ou du carnet de grades (ceinture marron depuis un an)
  - ✓ de la page licences avec le délai nécessaire pour le grade présenté
  - ✓ page concernant le 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> dan remplie par le candidat et le professeur avec photo

- Le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du Karaté ou de l'art martial affinitaire en compétition, établi moins de 60 jours avant le début de la saison sportive. Ce certificat est valable pour l'ensemble de la saison sportive en cours.
- La **cotisation d'inscription** d'un montant de 35 € par chèque à l'ordre ligue côte d'azur de karaté.
- **Autorisation parentale** pour les mineurs
- **Pensez à porter votre carte d'identité**
  
- **Une enveloppe au format A5** (demi format A4), affranchie au tarif lettre en vigueur à l'adresse du candidat pour l'envoi de la convocation.
- **Une enveloppe timbrée format A4 à 1.35 € pour l'envoi de votre dossier.**

#### Organisation générale du passage de grades

**Pour le bon déroulement de l'examen, et conformément au règlement de passages de grades tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être accepté ;**

***Le secrétariat de Ligue ne peut pas passer son temps à récupérer les innombrables pièces manquantes lors des inscriptions.***

« En cas d'envoi tardif, le dossier est automatiquement inscrit à la session suivante, sous réserve que la session suivante soit de la même saison. Le dossier de candidature doit être conforme au dossier de candidature type établi par le bureau de la CSDGE. »  
Page 13 du règlement fédéral.

*Le délai de 30 jours est nécessaire pour la bonne organisation du passage de grades : respect des délais de convocation des juges et des candidats, répartition par tableau et catégorie d'âge. Il n'est plus envisageable de ne pas respecter les délais lors de l'organisation des 8 passages de grades de la LIGUE COTE D'AZUR.*

## **COMPETITIONS REGIONALES P.P.B. KUMITE/KATA**

**Pour les compétitions Enfants Kumité et Kata Ligue  
(mini-poussin, poussin, pupille, benjamin)  
→ Droit d'entrée de 2 € pour le public à partir de 4 ans.**

## **C R E F C O T E D ' A Z U R**

### **ENTRAINEMENT ELITE REGIONALE KUMITE / KATA**

**Les entraînements KUMITE et KATA se feront au Complexe Sportif des Bosquettes à Sainte Maxime.**

Dimanche 11 octobre 2009  
Dim 25 octobre 2009  
Dim 15 novembre 2009  
Dim 03 janvier 2010  
Dim 07 février 2010  
Dim 28 mars 2010

**Les horaires et catégories vous seront communiqués ultérieurement.**

## FORMATION ECOLE DES CADRES

Seule la Fédération Française de Karaté et D.A. et les Ligues sont habilitées à décerner les diplômes suivants :

- Diplôme d'instructeur fédéral (DIF),
- Diplôme d'animateur fédéral (DAF)
- Attestation fédérale d'assistant (AFA)

Ces diplômes permettent d'enseigner et d'ouvrir un club dans le respect des règles fédérales reconnues par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Aucun autre organisme n'est habilité à délivrer les diplômes du DIF, DAF et AFA. De son côté, la DRJS et les CREPS proposent des formations au tronc commun du brevet d'état 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Toute autre structure ne peut qu'organiser une formation préparant à l'examen et de ce fait ne peut être diplômante. Par ailleurs, seul le DIF donne à son titulaire par équivalence, la partie technique du spécifique du brevet d'état 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Nous vous rappelons que les inscriptions à l'école des cadres (DIF, DAF et AFA) se font auprès du bureau de ligue (par courrier à l'adresse de la ligue).

### Dates pour la saison 2009/2010

29 et 30 Novembre 2009  
09 et 10 Janvier 2010  
27 et 28 Février 2010  
27 et 28 Mars 2010

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DEPLACEMENT ATHLETES

Les frais de déplacements des athlètes sélectionnés aux championnats de France sont remboursés directement par la FFKDA. Seul le premier de chaque catégorie est pris en charge par la Fédération. Les championnats de France concernés sont :

- ⇒ Championnat de France Juniors Feminin et masculin
- ⇒ Championnat de France Cadets Feminin et masculin
- ⇒ Championnat de France Minimes Feminin et masculin
- ⇒ Championnat de France Kata Feminin et masculin

Concernant le championnat de France Elite, 4 athlètes sélectionnés par interrégion. Tous les sélectionnés sont pris en charge Kunité et Kata par la FFKDA.

Concernant les championnats de France Equipe Seniors/Juniors Kunité et Kata, seule l'équipe première en ligue est remboursée.

## **EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE**

**La composition de l'ETR et des responsables des commissions techniques de ligue pour la saison 2009/2010 vous seront envoyés ultérieurement.**

**NOUS VOUS SOUHAITONS UNE  
EXCELLENTE SAISON SPORTIVE  
2009/2010**